



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION

AVIS PUBLIC
AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ DE L'ASCENSION
DÉPÔT DU RÔLE GÉNÉRAL DE PERCEPTION

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée, Céline Chicoine, directrice générale, greffière-trésorière de la municipalité de L'Ascension :

QUE conformément à l'article 1007 du *Code municipal du Québec*, le rôle général de perception pour l'année 2026 est maintenant complété et déposé à mon bureau, situé au 59, rue de l'Hôtel-de-Ville;

QU'il sera procédé à l'envoi des comptes de taxes aux contribuables dans le délai imparti, conformément aux dispositions du *Code municipal du Québec* et de la *Loi sur la fiscalité municipale*;

QUE toute personne intéressée peut prendre connaissance du rôle général de perception au bureau de la municipalité, situé à l'adresse mentionnée ci-haut, selon les modalités suivantes :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 13h à 16h30

Avis donné à L'Ascension, ce 2 février 2026

Céline Chicoine
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Céline Chicoine, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de L'Ascension, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, sur le site Web de la Municipalité, le 2 février 2026, entre 8h et 16h.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 2 février 2026

Céline Chicoine,
Directrice générale et greffière-trésorière